

Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 25 janvier 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)

Collation2 p. (455r, 456v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 25 janvier 1875, consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48010>

Copier

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 janvier 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réervoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

Résumé Sur l'octroi : Godin estime qu'il ne devrait pas avoir à s'occuper de ces bagatelles. Sur une carte géographique. Sur un appareil à air chaud. Godin demande à son fils de communiquer à Chatelais une liste d'adresses.

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Finances publiques](#), [Ressources naturelles](#)

Personnes citées

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Chatelais \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 09/10/2025

Versailles 15 Janvier 77

Mon cher Comte,

Les questions d'octroi sont des bagatelles dont je ne devrais pas avoir à m'occuper ici. Entends-toi avec M. Arnal pour régler ces choses. Ce qui est à voir, c'est de se rendre bien compte si en usant rigoureusement de son droit pour la vente du charbon, l'administration municipale ne pourra pas user du sien pour échapper de nous des formalités gênantes dans le paiement de l'octroi.

— Je n'ai pas besoin d'autre carte que du relevé des cotés fait sur une feuille blanche.

— L'idée que tu évoques sur l'appareil à air chaud est très-rationnelle, surtout si les deux tuyaux, dans lesquels l'air circule en même temps, sont dans le même compartiment de châssis.

Il n'est pas besoin de calcul pour comprendre que l'air ne peut aller plus vite que la vitesse de la permutation, d'où il résulte qu'il chauffera tout entant en passant dans deux tuyaux que dans un, et avec moins d'effort puisqu'il devra circuler à une vitesse moindre.

— Remets de suite à M. Chatelais la liste d'adresses ci-jointe

et à M. Cendre la sienne et celle des Désirons - Bramont.

Bien à toi

Léon Joffre